

Stratégie de développement de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Centre



Session Plénière de juin 2006

POLITIQUE AGRICOLE EN REGION CENTRE

La région Centre a toujours eu une vocation agricole forte. Elle est aujourd'hui reconnue comme la première région céréalière d'Europe et comme une grande région productrice d'oléagineux. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale elle a largement bénéficié des politiques agricoles européennes et nationales qui lui ont permis de moderniser l'outil de production.

A la sortie de la seconde guerre, l'ensemble des économies des pays d'Europe est exsangue et la pénurie alimentaire est forte. La France doit faire face à une inadaptation totale de son agriculture aux défis majeurs à venir : elle est encore caractérisée par des structures de petite taille, avec des responsables peu enclins au modernisme.

Pour faire face aux enjeux, elle a un besoin important de capitaux. Mais elle a également besoin de main d'œuvre alors même que d'autres secteurs en pleine croissance face aux enjeux de la reconstruction ont les mêmes besoins mais se montrent plus attirants pour les jeunes du monde rural.

La mise en place de la Politique Agricole Commune, la PAC, complétée très rapidement par les grandes lois d'orientation agricoles de Pisani va être le garant de la stabilité nécessaire à cette modernisation.

La PAC est tout d'abord conçue pour assurer un revenu aux agriculteurs et leur permettre ainsi d'investir dans l'outil de production. Elle est basée sur cinq principes fondamentaux qui ont évolué au cours du temps :

- ✚ un budget
- ✚ une aide à la production par le biais de prix garantis aux producteurs
- ✚ un principe de préférence communautaire entre les Etats membres
- ✚ un mécanisme de barrières douanières à l'importation pour éviter des concurrences fortes risquant de jouer sur les prix
- ✚ un mécanisme de subventions à l'exportation pour ne pas handicaper les grandes entreprises de transformation qui paient au prix intérieur les matières premières aux producteurs et qui sont en concurrence avec des entreprises de pays tiers au prix mondial sur les produits transformés.

Ces principes sont déclinés et adaptés aux différentes productions dans le cadre des Organisations Communes de Marchés (OCM). Toutes les productions ne sont d'ailleurs pas dotées de ce système de régulation.

Au niveau national, les lois d'orientations ont permis :

- ✚ de mettre en place des outils de formation initiale performants dans tous les départements,
- ✚ de renforcer les outils de développement agricole,
- ✚ de donner des garanties sur le foncier aux fermiers dans le cadre du statut du fermage
- ✚ d'inciter les anciens à partir honorablement avec des indemnités viagères de départ.

Au cours du temps, et compte tenu des résultats obtenus, des adaptations de ces deux politiques ont été mises en œuvre : la fin du système de prix garantis et le passage à des aides compensatoires, l'apparition des quotas laitiers, l'obligation de mettre des terres en jachère, la mise en place de mesures agri-environnementales. Depuis 2000, une partie du budget de la PAC est également consacrée au Développement rural, communément appelé deuxième pilier.

Au niveau national, les outils d'aide à la reprise d'exploitation, les plans de développement, des nouvelles formes juridiques exclusives à l'agriculture sont venus compléter les premiers dispositifs. La mise en place d'interprofessions, la création des offices sectoriels ont également permis une organisation au niveau national et des échanges entre les différents partenaires de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Aujourd'hui la PAC est arrivée à un tournant : l'élargissement à l'Est, la contestation d'une partie de la société sur les soutiens apportés à l'agriculture, ses dérives parfois, son nécessaire ancrage dans le schéma de l'Organisation Mondiale du Commerce ont amené les Etats membres à anticiper en 2003 une réforme qui était initialement prévue pour 2006. Cette réforme consacre l'abandon progressif des soutiens directs à la production. Mais elle peut être lue par certains comme un projet d'abandon total du soutien au revenu des agriculteurs à brève échéance pour ne plus se consacrer qu'à la modernisation, à l'environnement et au développement rural.

Par ailleurs la France, sous l'impulsion de la Commission Européenne, oriente ses efforts sur l'innovation et la modernisation, à travers les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale.

Dans ce contexte et dans un espace réglementaire contraint sur le domaine économique, la Région a fixé les orientations de sa politique agricole dans le Schéma Régional de Développement Economique et Social qu'elle a adopté les 15 et 16 décembre 2005.

Les interventions de la collectivité dans le domaine agricole, après avoir brossé un état des lieux régional de la situation économique, des différentes politiques qui s'appliquent sur le territoire et avoir précisé le cadre réglementaire dans lequel ses évolutions pourraient s'inscrire, sont définies ci-après.

I. ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE REGIONALE ET DE SES FILIERES

I.1 LA PRODUCTION AGRICOLE REGIONALE

⇒ Une agriculture diversifiée à dominante végétale (données issues du Recensement Agricole 2000)

En région Centre, deux tiers des exploitations sont spécialisés en production végétale et produisent 71 % de la richesse agricole régionale. Dans ce secteur, les céréales totalisent 86 % de la valeur ajoutée. Seulement 17 % des exploitations sont mixtes, associant plusieurs types de cultures ou d'élevages.

Ce dernier domaine n'est pas une grande spécialité de la région Centre. Pourtant, le développement de 5 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) de fromages de chèvre a permis l'installation d'ateliers caprins importants et spécialisés compensant la disparition des petits troupeaux. L'élevage bovin lait, bien que disséminé, se retrouve essentiellement du Boischaut Nord au Perche, à l'Est du Loiret et au Nord du Cher. Plus de 1 400 élevages sont spécialisés en viande bovine essentiellement dans le sud de la région. L'élevage ovin reste une activité marginale mais les exploitants ont tendance à se spécialiser. Le nombre d'élevages de porcs et de volailles reste stable.

La région est cependant reconnue pour d'autres productions plus spécialisées :

une viticulture qui se restructure vers les appellations d'origine contrôlée (en 2000, la surface déclarée en AOC a augmenté de 20 % par rapport à 1988). Deux tiers des producteurs vinifient 80 % de la production régionale en cave particulière. Cependant, la vente en vrac reste majoritaire (sauf dans le Cher où 80 % de la production sont écoulés en bouteilles).

une production fruitière encore très importante en 2000 mais qui subit depuis de fortes concentrations avec une diminution du nombre d'arboriculteurs et une augmentation de la surface moyenne de verger par exploitation. Le tiers de la surface de vergers se concentre sur le canton de St Martin d'Auxigny (Cher). Après 4 ans d'arrachages et une réorganisation forte de l'aval, cette filière engage une dynamique visant à stabiliser et à améliorer le verger.

une production de légumes de plein champ en Beauce (haricots verts, petits pois, oignons, poireaux).

Le maraîchage qui se concentre dans le Val de Loire (carottes, salades, betteraves potagères autour d'Orléans, melon dans le Richelais). L'asperge et la fraise sont majoritairement associées à la Sologne.

Au final, si cette diversité de production constitue un réel atout pour la région, la taille de certaines filières devient préoccupante. En effet, que ce soit en élevage bovin lait, porcs et volailles ou enfin en fruits et légumes, la baisse du nombre des exploitations qui s'accompagne souvent d'une diminution de la densité pose des problèmes tant en termes de collecte qu'en termes d'offres de service ou même en termes de dynamique locale et de progrès collectifs.

⇒ Des disparités territoriales fragilisantes

La diversité des productions à l'échelle régionale ne doit pas cacher la spécialisation forte à l'échelle des Petites Régions Agricoles (PRA) : la Champagne Berrichonne en cultures céréalières et oléagineuses, le Boischaut Sud, le Berry, la Puisaye en élevage bovin viande. Cette spécialisation s'est accrue avec la réforme de la PAC de 1992, conduisant même à des monoproductions à l'échelle d'un département comme l'Eure-et-Loir.

Cette spécialisation peut constituer un réel handicap en cas de crise, fragilisant l'économie de tout un territoire comme ce fut le cas lors des crises sanitaires de la vache folle à la fin des années 90.

La fin plus ou moins programmée des soutiens à la production dans le cadre de la PAC va probablement augmenter cette fragilité des territoires spécialisés, notamment dans l'élevage.

⇒ L'agriculture biologique : un potentiel à mieux exploiter

Le mode de production biologique représente 0.7 % de la Surface Agricole Utile cultivée. La région Centre se situe au 12^{ème} rang national pour le nombre de fermes et au 15^{ème} rang pour les surfaces consacrées à l'agriculture biologique.

On répertorie 335 fermes et 16 800 ha en « bio » ou en conversion (dont une majorité en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher). Durant les cinq dernières années, les surfaces ainsi que le nombre de producteurs ont doublé.

Toutes les productions sont présentes avec une prédominance des céréales et des fourrages suivis des légumes. Les systèmes polyculture-élevage et grandes cultures sont les plus représentés.

La région Centre occupe le 3^{ème} rang national pour les protéagineux et les porcs, le 5^{ème} rang pour les céréales et les oléagineux et le 7^{ème} rang pour les légumes. Ce poids modeste dans le paysage national peut constituer de vraies opportunités, qu'il est nécessaire de consolider.

Toutefois, on constate aujourd'hui un certain nombre de difficultés dans la commercialisation, ce qui entraîne souvent une valorisation dans le circuit conventionnel et une perte économique importante pour l'exploitant. C'est particulièrement le cas dans certaines filières comme le lait ou la viande bovine.

⇒ La forêt : un avenir prometteur

La région Centre est couverte par plus de 870 000 hectares de forêts, ce qui la place au 6^{ème} rang en superficie forestière totale. La forêt occupe de manière inégale 22 % du territoire : le taux de boisement varie de 12 % dans l'Eure-et-Loir à 32 % dans le Loir-et-Cher.

La forêt est essentiellement composée de feuillus, dominés par le Chêne sessile et le Chêne pédonculé. Elle appartient à 85 % à des propriétaires privés.

Malgré cette présence importante, de nombreux besoins sont couverts par des bois provenant de l'extérieur de la région.

Mais la forêt recèle de nombreux autres atouts pour la région. Elle peut répondre à une nouvelle demande sociale en matière de loisirs à condition d'être aménagée.

Elle constitue aussi un vrai potentiel pour une gestion durable du territoire, d'une part parce qu'elle est considérée comme un véritable poumon vert, et, d'autre part, parce qu'elle constitue une véritable source d'énergie renouvelable.

I. 2 LA TRANSFORMATION ET LES DEBOUCHES

⇒ Des bassins de production dépassant les limites de la région et des centres de décision extrarégionaux

Les bassins de production de certaines filières (élevage, arboriculture, viticulture,...) débordent souvent les limites administratives de la région. Parfois même, la production régionale est totalement située à la périphérie de la zone, ce qui peut constituer un réel inconvénient en cas de recentrage de l'activité pour des problèmes de coût de collecte notamment (lait, sucre). Les entreprises de transformation et/ou leurs centres de décisions ne sont pas présents dans la région, ce qui rend les producteurs totalement dépendants de stratégies extérieures.

⇒ L'atomisation des débouchés

Alors qu'elle est la première région européenne pour la production de céréales et d'oléagineux et la 2^{ème} région agricole française en surface agricole utile, la région Centre n'est que la 11^{ème} région française pour l'emploi dans les industries agroalimentaires et la 15^{ème} pour la valeur ajoutée.

On compte aujourd'hui 389 établissements industriels pour 17 300 emplois salariés. 45 % des entreprises ont moins de 10 salariés.

L'industrie agroalimentaire régionale se caractérise par sa grande diversité. La région produit de tout, ce qui explique d'ailleurs en partie qu'elle ne domine vraiment dans aucun secteur.

Enfin, même dans les secteurs comme les céréales, production phare de la région, 80 % des produits sont « exportés » en dehors de la région pour être transformés, ce qui induit une évidente absence de création de valeur ajoutée pour la région.

Dans le domaine du bois, il existe trois destinations principales : le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois de feu. Le chêne reste l'essence régionale de bois d'œuvre (47 % du volume). L'utilisation du bois pour le sciage engendre de nombreux déchets tout au long de la filière et nécessite donc à ce jour une forte valorisation finale. Si l'on ne tient pas compte de l'effet de la tempête de 1999, les livraisons totales de sciage sont en constante diminution. Le nombre de scieries diminue également. Enfin, la construction de bâtiments en bois tarde à se développer et fait également appel à des constructeurs extérieurs à la région

⇒ Les débouchés non alimentaires : un atout pour les productions régionales

Depuis le milieu des années 90, des réflexions sont conduites sur la valorisation non alimentaire des productions agricoles. Deux intérêts majeurs guident cette réflexion : d'une part, il s'agit de désengorger les marchés des débouchés alimentaires pour créer une raréfaction et faire monter les prix et, d'autre part, d'anticiper la demande de substitution aux dérivés des hydrocarbures.

Les pistes ont essentiellement été explorées sur les cultures riches en amidon (production de solvants, de colles,.....) ou en lipides, pour la production d'huile végétale notamment. Le potentiel de production de la région dans ces deux types de culture est très important et constitue un atout.

Au-delà, ce sont les possibilités de production de biocarburants qui sont développées. La région Centre va être directement ou indirectement impactée par deux projets, l'un en production de bioéthanol à partir de la betterave (saturation des distilleries de Toury et Artenay) et l'autre à partir de blé sur le site de Lillebonne (Seine-Maritime), projet dans lequel des coopératives régionales se sont engagées. D'après les calculs de la Chambre Régionale d'Agriculture ce projet pourrait permettre un supplément de marge brute de l'ordre de 2,4 M€.

⇒ Une agriculture de qualité reconnue

La qualité des vins et des fromages de chèvre de la région est reconnue par le biais des AOC qui font la notoriété de ces productions. Pour autant, celles-ci ne permettent pas d'identifier leur appartenance à la région Centre.

Par ailleurs cette reconnaissance doit sans cesse être confirmée pour justifier auprès du consommateur l'intérêt d'une labellisation et d'un surcoût. On peut, à ce titre, mentionner la redéfinition des cahiers des charges des AOC caprines pour augmenter le lien au terroir.

I. 3 LES STRUCTURES

⇒ Des hétérogénéités de taille avec une tendance à l'agrandissement

En un quart de siècle, la région Centre a perdu plus de 20 000 exploitations professionnelles. En 2003, elle en compte moins de 20 000 dont 9 700 cultivent plus de 100 ha. On constate une concentration forte des terres dans des exploitations de plus en plus grandes. En effet, la taille moyenne des exploitations professionnelles atteint 109 ha en 2003 (70 ha au niveau national). Elle était de 68 ha en 1988 (42 ha au niveau national). Le nombre d'exploitants a suivi la même tendance avec une perte de plus de 35 % entre 1988 et 2000.

La taille des exploitations est liée au système de production et, compte tenu des faibles marges à l'hectare des productions de masse comme les grandes cultures, le maintien ou l'accroissement du revenu se fait essentiellement par l'augmentation de la surface. Ainsi c'est d'abord en Champagne Berrichonne que les exploitations sont les plus grandes en superficie, puis ensuite en Beauce, qui trouve avec la diversification liée au potentiel agronomique des sols un moyen de produire plus de valeur ajoutée (betterave, légumes de plein champs,...).

En région Centre, un quart des exploitations est géré par des agriculteurs de moins de quarante ans. Les sociétés, et plus particulièrement l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), se développent : plus d'une exploitation professionnelle sur cinq a adopté cette forme juridique.

Hors salariés saisonniers, près de 46 000 personnes travaillent à temps plein ou partiel sur les exploitations agricoles professionnelles en 2003. Cependant, 5 500 personnes travaillant dans ces mêmes exploitations exercent également une autre activité non agricole.

L'agrandissement des exploitations entraîne un recours accru au salariat, surtout dans les exploitations de grandes cultures qui cherchent à mettre en place des cultures à haute valeur ajoutée. Mais il s'agit souvent soit d'emploi saisonnier et donc relativement précaire, soit d'emploi à temps partiel donc faiblement attractif pour les demandeurs d'emploi.

⇒ La faiblesse des installations

Depuis 1999, on enregistre en moyenne 260 installations aidées par an (éligibles et bénéficiant des aides de l'Etat), ce qui équivaut à une arrivée pour quatre départements. En nombre, c'est dans les systèmes grandes cultures que les installations sont les plus nombreuses ; toutefois, proportionnellement à leur nombre sur le territoire régional, c'est dans les exploitations d'élevage qu'il y en a le plus.

Certaines filières sont totalement sinistrées enregistrant à peine en moyenne une installation par an, c'est le cas de l'arboriculture. Pourtant les chiffres indiquent que les candidats potentiels existent, qu'ils soient fils d'agriculteur ou « hors cadre familial ».

Plusieurs freins peuvent être identifiés :

- ✚ la volonté du cédant de transmettre à un voisin plutôt qu'à un jeune qui souhaite s'installer.
- ✚ le coût de la reprise de l'exploitation (foncier et matériel). Il y a d'ailleurs souvent confusion entre la valeur patrimoniale de l'exploitation et la valeur économique. Ceci handicape gravement la capacité d'investissement du jeune qui reprend et donc entame rapidement sa capacité à rester compétitif, notamment dans un contexte où les marchés sont de plus en plus orientés à la baisse.
- ✚ les contraintes liées aux activités d'élevage et à l'image difficile du métier. Les candidats sont souvent plus motivés par une reprise en grande culture.

⇒ L'emploi salarié agricole, un gisement notamment en zone péri-urbaine

D'après les données de la Mutualité Sociale Agricole 2003, plus de 18 000 Equivalents Temps Pleins (ETP) travaillent dans le secteur de la production auxquelles il faut ajouter 5 800 ETP pour les coopératives et les entreprises de travaux agricoles.

Les filières spécialisées comme l'horticulture ou l'arboriculture sont très demandeuses de main d'œuvre. Ainsi, dans le Loiret par exemple, ces deux secteurs embauchent 43 % de la main d'œuvre salariée alors qu'ils ne représentent que 8 % des exploitations du département.

Ces filières sont localisées souvent à proximité des grandes villes de l'axe ligérien. Elles constituent donc un gisement potentiel d'emplois, notamment pour les personnes peu qualifiées (emplois saisonniers). De plus, les pointes de travail annuelles dans ces filières n'étant pas les mêmes, des possibilités d'emplois partagés doivent être encouragées pour offrir des emplois à temps plein.

Si cette localisation à proximité des centres urbains est un atout pour la recherche de main d'œuvre, elle constitue aussi une menace pour la pérennité de ces exploitations, en conflit d'usage avec le développement urbain.

⇒ Un moindre intérêt pour la multifonctionnalité

L'agriculture régionale est essentiellement tournée vers les fonctions de productions. Cependant, dans certaines zones de la région, le rôle essentiel de l'agriculture dans l'entretien des paysages commence à être intégré.

En effet, la disparition de certaines activités d'élevage peut très vite conduire à l'apparition de taillis, de friches qui donnent une impression de fermeture du paysage. Cette problématique est particulièrement importante dans des territoires comme la Sologne, le Berry, le Boischaut,....

L'offre de produits touristiques sur les exploitations agricoles s'est structurée depuis quelques années, avec la mise en place de labels comme « Bienvenue à la ferme » qui regroupe à la fois des activités d'hébergement, mais également de vente de produits fermiers... En région Centre on compte 236 exploitations référencées dans le réseau soit 4,5 % des effectifs nationaux. Le Cher est le département le plus dynamique avec 60 exploitations concernées par une formule. A l'opposé l'Indre n'a que 13 exploitations engagées.

I. 4 LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Les politiques publiques, principalement européennes fixaient dans les années 50-60 pour seule mission à l'agriculture de produire pour nourrir les citoyens européens.

L'adaptation rapide des structures de productions à cette demande a, d'une part, conduit à dépasser les besoins en matière de production et, d'autre part, a eu des impacts très importants sur l'environnement.

Malgré l'importance des ressources régionales en eau, les prélèvements croissants engendrent des conflits d'usage en période de sécheresse. L'amointrissement de certaines nappes captives, qui sont des réserves stratégiques d'eau de qualité, se traduit par une baisse de productivité des forages et une augmentation importante des coûts de gestion de l'eau. Les rivières, dont les débits sont parfois proches du tarissement, voient leur qualité menacée, avec une concentration en polluants d'autant plus importante que le niveau d'eau est faible. En témoignent l'accroissement des teneurs en nitrates et en pesticides aussi bien en milieu naturel qu'en distribution ainsi que l'eutrophisation régulière des cours d'eau. La question de la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) des populations se pose à terme.

Les pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides, d'origine agricole, proviennent surtout des zones de grandes cultures ou des zones d'élevage en mutation vers l'agriculture intensive. Elles affectent les eaux souterraines mais aussi superficielles par une dégradation résultant des apports provenant des nappes, des ruissellements et des réseaux de drainage.

Toutefois, la mondialisation des échanges a conduit à s'interroger sur les avantages comparatifs de certaines zones réputées à faible potentiel dans le cadre d'un système tourné uniquement vers la production. Ainsi, dans les années 1990, on voit apparaître une première prise en compte de l'environnement et de la multifonctionnalité dans la politique européenne. La réforme de la PAC de 2003 a permis de franchir un nouveau cap dans cette prise en compte avec la notion de conditionnalité systématique des aides économiques au respect de textes européens sur l'environnement, la santé et le bien être animal.

⇒ Les enjeux environnementaux majeurs

En région Centre, l'agriculture occupe plus de 60 % du territoire et l'impact de l'activité sur le milieu est donc important.

Aujourd'hui quatre enjeux essentiels sont identifiés :

- ✚ La reconquête de la qualité de l'eau,
- ✚ La gestion quantitative de la ressource en eau,
- ✚ Le maintien de la biodiversité,
- ✚ La reconquête des espaces en déprise.

L'absence d'activités agricoles peut également avoir des conséquences sur l'environnement. La fermeture des paysages par disparition d'activité d'élevage notamment peut contribuer à un appauvrissement de la biodiversité et également à une diminution de l'attractivité du territoire.

⇒ Les actions menées pour limiter les pollutions ponctuelles

Depuis maintenant une quinzaine d'années des programmes ont été mis en place pour limiter les pollutions et leur impact sur la qualité de l'eau. Les agriculteurs ont en partie adhéré à ces démarches. Le programme de maîtrise des pollutions d'origines agricoles a notamment permis à la fois de faire évoluer les infrastructures d'élevage, mais également les pratiques de fumure par le biais de la traçabilité et de la prise en compte des qualités physicochimiques des effluents.

Les démarches multiples qui ont également visé à faire évoluer les conditions de stockage des engrais et des produits phytosanitaires, ainsi que les aires de lavage des matériels permettent de diminuer les risques de pollution ponctuelle. Enfin, signalons les démarches importantes de collecte des produits phytosanitaires usagers qui ont été mises en place par la profession agricole et qui rencontrent un vrai succès dans la région.

⇒ Les actions menées pour limiter les pollutions diffuses

Dans certaines productions, la mise en place de cahiers des charges imposés par les distributeurs ou sur la base d'une volonté de la profession agricole font aussi évoluer les pratiques de culture vers une meilleure prise en compte de l'environnement.

A ce titre on peut notamment citer les démarches visant à recycler l'eau dans les cultures sous serres, à répondre à des cahiers des charges de productions fruitière, viticole ou légumière intégrée,...

Dans certains territoires, la sensibilité des acteurs les a conduit à mettre en œuvre des Opérations Groupées d'Aménagement Rural et Environnemental (OGARE). On peut également citer les aménagements réalisés à l'échelle des bassins versants.

Enfin, la mise en place de la conditionnalité va conduire à généraliser des pratiques de bandes enherbées en bordure de cours d'eau, limitant ainsi les risques de pollution par ruissellement ou par dérive lors des épandages.

I. 5 DES ACTEURS ET DES SERVICES

⇒ Une expérimentation au service du développement des filières régionales

La région Centre a la chance de compter de nombreuses stations expérimentales qui couvrent tous les domaines de production de la région. Elles mettent en œuvre des programmes de recherche appliquée et de développement afin de tester, dans le contexte régional, les nouvelles variétés, les évolutions des rations alimentaires des animaux, la nouvelle conception de bâtiments,.... Si le travail de ces stations est aujourd'hui guidé par les attentes des opérateurs économiques, essentiellement de la grande distribution, il est souhaitable qu'elle évoluent demain vers une plus grande prise en compte des attentes des consommateurs eux-mêmes.

La difficulté d'avoir, en matière expérimentale, à la fois une approche technique et une approche économique entraîne cependant une certaine déconnexion entre l'expérimentation et la problématique des filières en région.

Certaines exploitations des établissements d'enseignement agricole jouent également un rôle dans l'expérimentation régionale, souvent en étroite relation avec les services de développement des chambres départementales d'agriculture.

⇒ La formation initiale

La région Centre est largement dotée en établissements de formation initiale, tant par la voie classique que par la voie de l'apprentissage.

On comptait, en 2005, 15 établissements publics dont 9 pour la formation par apprentissage et 29 établissements privés qui accueillent respectivement 3 800 et 4 750 élèves en formation initiale scolaire et 1 717 apprentis au total.

La diminution du nombre d'exploitations agricoles et le faible attrait pour les filières de productions pour les publics extérieurs à l'agriculture vont nécessiter la mise en oeuvre d'une réflexion sur le devenir de ces établissements et leur rôle dans le milieu rural.

A contrario, la région souffre cependant de l'absence d'un pôle d'enseignement supérieur agronomique qui pourrait faire bénéficier les acteurs locaux de ses compétences dans des domaines divers et qui permettraient souvent de faire émerger des projets innovants.

⇒ La formation continue

La formation continue est difficile à appréhender tant le nombre d'établissements agréés et le nombre de formation sont importants. Il est cependant utile de distinguer les formations longues et les formations très ponctuelles. Les premières sont dispensées dans des Centres de Formation Professionnelle Pour Adultes (CFPPA) qui dépendent du Ministère de l'agriculture ou d'autres centres du même type. Les formations courtes, qui étaient à l'origine également proposées dans ces centres, sont maintenant de plus en plus proposées par les Chambres d'Agriculture, les Centres de Gestion et les Groupements de Développement Agricole.

De la même manière que pour les formations initiales, l'offre de formation est supérieure à la demande, même si les structures cherchent à capter des publics nouveaux, notamment celui des personnes en phase de réinsertion. Une démarche de réflexion identique devra être engagée sur l'avenir de ces outils.

⇒ La recherche

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) est bien présent en région Centre (Nouzilly, Orléans et Bourges). Mais paradoxalement si le rayonnement de ces stations est national, voire international, les thématiques explorées ne concernent que très peu les productions végétales qui sont pourtant les productions majoritaires de la région. En effet, le site de Nouzilly constitue le coeur du pôle de recherche de santé animale et de biologie animale (interactions hôtes pathogènes, agents pathogènes résistances aux antibiotiques, comportement et bien être animal, aviculture, reproduction). L'Unité expérimentale de Bourges, qui dépend du centre INRA de Toulous, travaille sur l'amélioration génétique des animaux. Enfin, les travaux du centre d'Orléans sont essentiellement axés sur le sol et sur la forêt.

⇒ L'importance des structures de conseil

Le dynamisme agricole de la région et le poids de l'agriculture régionale dans l'économie sont étroitement liés à la présence importante de structures de conseil. Les Chambres d'agriculture mais également les Groupements de développement agricoles, plus localement ancrés, sont fortement impliqués. On peut également citer des organismes plus sectoriels en matière d'élevage, de maraîchage, d'horticulture.

En général, les coopératives et les acteurs économiques disposent également de structures de conseil propres.

A ce titre, la multiplicité des prescripteurs entraîne un certain brouillage des messages, d'autant que les conseils des organismes commerciaux sont orientés et ne prennent pas ou peu en compte les aspects environnementaux et sociaux.

Enfin, si tous ces acteurs ont joué un rôle important dans le développement de l'agriculture depuis les années 50, la diminution du nombre d'exploitations doit également entraîner une réflexion sur l'évolution de l'accompagnement des exploitants dans les années à venir.

⇒ Une structuration diverse des filières

Idéalement, les interprofessions sont constituées de tous les acteurs, de la production à la commercialisation. Dans un certain nombre de filières, les producteurs sont regroupés dans des organisations de producteurs (OP), qui peuvent prendre ou non la forme juridique de coopératives. Les négociants, les industriels de la transformation, les grossistes et, enfin, les représentants des grandes et moyennes surfaces ajoutés aux producteurs composent en général la structure interprofessionnelle. Les associations des consommateurs, des structures d'expérimentation et de conseil peuvent également être associées.

Si certaines filières ont su s'organiser à un niveau infra régional ou régional, c'est notamment le cas des caprins, de la viticulture ou de la betterave sucrière, on retiendra tout de même que le manque de grands leaders régionaux de la transformation n'a pas permis, jusqu'à ce jour, de créer véritablement de démarche de filières en région Centre.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES DEPUIS 2000 ET LEURS EVOLUTIONS

II. 1 LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Politique Agricole Commune définie dès le début des années 60 a fait l'objet de diverses réformes et s'articule aujourd'hui autour de 2 piliers :

le 1^{er} est constitué par l'ensemble des règlements permettant d'orienter les productions et les marchés. Chaque secteur agricole est organisé dans le cadre des organisations communes des marchés (OCM) qui constituent les fondements de la PAC.

le 2^{ème}, relatif au développement rural, plus récent, concerne l'ensemble des aides à la modernisation des exploitations, à l'installation des jeunes, aux actions environnementales...

⇒ Une agriculture régionale fortement bénéficiaire des aides directes

✓ Le 1^{er} pilier de la PAC

En 2003, l'agriculture régionale a perçu 703 M€ de subventions sur les produits (paiements directs OCM) pour 3 046 M€ de recettes de ventes de produits agricoles et un revenu net d'entreprise de 659 M€ (équivalent au salaire brut des exploitants agricoles, cotisations sociales non déduites et aux crédits pour investir sur l'exploitation).

Deux secteurs de l'agriculture régionale disposent de paiements directs importants : les céréales et oléo protéagineux (619 M€) ainsi que la viande bovine (80 M€). En effet, après la guerre, l'Union européenne avait fait le choix de soutenir ces filières afin de garantir une stabilité de l'approvisionnement en denrées « de base » à un prix acceptable pour les consommateurs. C'est dans ce cadre que les OCM grandes cultures et élevage orientent fortement les marchés.

Certains départements, de par les orientations prises par les agriculteurs dans les années 1990 pour s'adapter à la PAC, sont devenus très dépendants des soutiens, c'est notamment le cas de l'Eure-et-Loir et de l'Indre. Ainsi dans le premier, les subventions représentaient 76,5 % du résultat agricole départemental en 2003 ; dans le second, les subventions représentaient 104 % du résultat. On peut considérer que les régimes de soutien définis par la réforme de 1992 ont accentué le phénomène de spécialisation des territoires, d'abandon dans des zones intermédiaires de système mixte, de substitution de l'herbe par le maïs en élevage laitier et enfin de développement de l'irrigation.

La diversification des productions et particulièrement le poids de la viticulture, de la betterave et dans une moindre mesure du lait expliquent que la situation soit nettement différente dans les autres départements. C'est particulièrement le cas dans l'Indre-et-Loire, département dans lequel les subventions représentaient seulement 30 % du résultat agricole départemental en 2003.

La réforme approuvée par les ministres de l'agriculture à Luxembourg en juin 2003 s'inscrit dans une perspective de changement radical vis-à-vis de ces soutiens directs et plus largement des systèmes de régulations des marchés.

La grande nouveauté est en effet l'instauration d'un paiement unique à l'exploitation. Il s'agit en fait d'une aide au revenu sur la base historique de la moyenne des surfaces, des volumes et des animaux primés en 2000-2001-2002. Ces paiements découplés ne sont pas soumis à une obligation de production. Un simple couvert végétal entretenu respectant les normes de bonnes conditions agricoles et environnementales est suffisant pour permettre le versement annuel de ces paiements.

A la demande de la France, il a été obtenu de conserver une partie des aides liées à la production dans ce qu'il est convenu d'appeler un « recouplage » partiel. De plus le règlement final prévoit également un certain nombre d'options dans l'application de ce recouplage par chaque Etat membre, ce qui va provoquer des distorsions et des phénomènes de concurrence entre Etats en fonction des choix de chacun. C'est pourquoi on peut considérer qu'à terme ce système complexe disparaîtra pour ne maintenir qu'une aide au revenu global.

Les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce de décembre 2005 ont largement confirmé ce changement de cap et l'ont même renforcé en s'attaquant à deux autres mécanismes de régulation, les barrières douanières et les aides aux exportations versées sous la forme de « restitution » aux exportateurs, c'est-à-dire d'aide compensatoire entre le prix mondial et un prix d'objectif fixé au sein de l'Europe. Le négociateur européen s'est d'ailleurs engagé à supprimer ce dernier dispositif à l'horizon 2013.

✓ Le 2^{ème} pilier de la PAC

Le développement rural, tel qu'il a été conçu par la Commission européenne, laisse une large part d'initiatives aux Etats membres sur la base de grandes orientations telles que :

- ✚ la modernisation des exploitations visant à améliorer la qualité, l'hygiène et le bien être animal, la diversification, la réduction des coûts de production,
- ✚ l'installation des jeunes,
- ✚ la formation,
- ✚ La préretraite,
- ✚ le soutien aux zones défavorisées ou à contraintes environnementales,
- ✚ l'Agroenvironnement,
- ✚ l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles,
- ✚ la sylviculture.

La France a décliné ces orientations pour la période 2000 - 2006 à l'échelle du territoire national dans le cadre du Programme National de Développement Rural et à l'échelle des territoires relevant de difficultés d'ordre structurelles dites zones d'objectif 2, sur la base des Documents Uniques de Programmation (DOCUP).

Les financements européens prévus sur ce second pilier ne peuvent être mobilisés qu'en contrepartie de financements dits d'Etat, dans une acception très large puisqu'elle comprend l'ensemble des financements publics, Etat et Collectivités confondus, sous réserve qu'ils s'inscrivent bien dans un programme notifié à Bruxelles.

La région Centre a bénéficié d'une enveloppe de 103 M€ en 2003, essentiellement en contrepartie de financements nationaux à l'exception des aides aux industries agro-alimentaires, pour lesquelles la Région intervient.

La réforme de Luxembourg confirme l'importance du second pilier avec une notion de transfert des enveloppes du premier vers le second par le système de la modulation. Chaque agriculteur devra reverser 5 % des aides perçues annuellement au titre du premier pilier dans une caisse qui alimentera le second et qui restera au minimum à hauteur de 80 % dans chaque Etat.

Au-delà de ce transfert, les budgets alloués au développement rural sont en diminution, dans un contexte d'élargissement et de déplacement des flux vers les nouveaux entrants.

Comme dans le cadre du règlement précédent, une grande subsidiarité est proposée. Chaque Etat membre doit établir un Plan Stratégique National et un ou des programmes régionaux de développement rural. Ces programmes doivent intégrer trois grands axes :

l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation,

l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres,

l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.

Ces axes doivent être déclinés en partie sous la forme de programmes LEADER. La nouveauté réside essentiellement dans la suppression des programmes des zones d'objectif 2. Donc, quel que soit le choix de l'échelon de programmation, les actions seront étendues sur l'ensemble du territoire.

⇒ L'impact de la réforme sur l'agriculture régionale

On peut considérer que la région Centre sera surtout impactée par deux phénomènes très importants. Le premier, la modulation, aura une incidence directe de 5 % sur le revenu de l'exploitation.

Le second est constitué de mécanismes complexes contribuant au démantèlement des systèmes de régulation des marchés : il s'agit notamment du découplage des aides vis-à-vis de la production, des baisses de prix d'intervention et de la diminution, voire même de la suppression, des restitutions à l'exportation.

Ce deuxième phénomène nécessitera une capacité forte d'adaptation des agriculteurs et des structures d'aval pour proposer des productions adaptées aux marchés en termes de prix et de qualité. Durant ce laps de temps, on peut craindre une baisse supplémentaire du revenu et la disparition des exploitants qui n'auront pas su s'adapter au marché.

Par ailleurs si les dérives du système précédent étaient à condamner, la logique d'adaptation au marché et la logique spéculative qu'elle peut entraîner ne sont pas totalement compatibles avec l'activité agricole qui nécessite un apport important en capitaux pour un retour sur investissement faible. La longueur du cycle de production est également un facteur très limitant dans cette démarche. Ainsi, il y a nécessité, au niveau national, à réinventer des filets de sécurité compatibles avec l'OMC. L'assurance revenu, telle qu'elle est développée au Canada notamment, pourrait constituer une piste intéressante.

Au niveau des productions, il est peu probable que le découplage des aides et la seule obligation de couvert entretenu pour en bénéficier entraînent une diminution forte des emblavements.

A contrario, dans le secteur de l'élevage laitier, où les contraintes du métier sont fortes et où les investissements sont lourds, certains agriculteurs peuvent être tentés d'arrêter et de bénéficier des aides compensatoires liées à l'activité laitière jusqu'en 2006 mais intégrées dans le paiement découplé à partir de cette date. Les laiteries interrogées sur cette hypothèse imaginaient un abandon de l'ordre de 20 % des litrages, avec une incertitude pour les industriels sur la capacité à produire au prix du marché. Ce scénario pose un vrai problème de dynamique de filière, d'autant que l'on peut considérer aujourd'hui que la filière a atteint une taille critique.

II. 2 LA POLITIQUE NATIONALE

Une grande partie des soutiens apportés par l'Etat entre 2000 et 2006 l'a été dans le cadre du Programme de Développement Rural National et constitue la contrepartie nécessaire à la mobilisation des crédits européens.

En dehors de ce programme, l'Etat a conduit une politique d'orientation des filières via ses Offices. Il s'agit notamment d'un soutien à l'animation et à l'expérimentation dans chaque filière.

Par ailleurs l'Etat mobilise des dispositifs spécifiques en cas de crise conjoncturelle. Au delà du fonds de garantie des calamités agricoles, uniquement mobilisable en cas d'incident climatique il existe également des dispositifs d'allégement des charges financières, de prise en charge de cotisations sociales ou de prêt de consolidation de la dette. Sur le volet conjoncturel, une nouvelle politique nationale est en cours de définition liée à la possibilité de réserver une partie de l'enveloppe nationale du FEADER pour faire face à ces crises.

Cette politique est en forte évolution. A la place des programmes par filière, l'Etat définit des programmes plus transversaux : le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, le plan végétal pour l'environnement en parallèle de la restructuration et de la diminution des crédits d'orientations des Offices en sont des illustrations.

Au-delà, la politique de cohésion des territoires, grâce aux fonds européens, est en cours de réorientation vers une politique de compétitivité avec la mise en place des pôles du même nom ou des pôles d'excellence ruraux.

II. 3 LA POLITIQUE DE LA REGION JUSQU'EN 2006

Une enquête réalisée par le Ministère de l'agriculture en 2002 montre que les interventions des collectivités locales (Régions et Départements) sur le territoire français s'élèvent, en 2002, à 897 M€ en faveur de l'agriculture. 59 % sont issus des Régions et 41 % des Départements. Les activités agricoles et l'enseignement regroupent 84 % des dépenses des collectivités dans le secteur agricole. Entre 2000 et 2002, les enveloppes attribuées au secteur agricole se sont maintenues mais les dépenses en faveur des signes de qualité, de la promotion des productions locales et des investissements des unités en aval des exploitations enregistrent une hausse importante de même que les dépenses consacrées à la gestion durable des forêts. Par contre, les dépenses en faveur du foncier et de l'hydraulique régressent. Ce sont les régions du Sud et la Bretagne qui accordent au secteur agricole les soutiens les plus importants (en valeur absolue) suivis des régions et départements de l'Ouest et du Centre ainsi que l'Est. Les 8 régions restantes mobilisent 15 % des aides.

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Région Centre intervient dans les secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire.

La majorité des interventions en faveur de ces filières est contractualisée dans le Contrat de Plan Etat Région 2000-2006. L'Etat et la Région se sont engagés sur des objectifs communs :

Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs,

Développer et promouvoir des productions de qualité

Encourager la diversification

Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et faire progresser les productions « biologiques »

Moderniser et renforcer l'élevage ainsi que la transformation et l'amélioration de la qualité des produits.

Renforcer la qualité de la gestion forestière

Aider à la modernisation des entreprises de travaux forestiers (ADEXBOIS) et de première transformation du bois (ADIBOIS)

Aider aux investissements matériels concernant le stockage, le conditionnement ainsi que la première et seconde transformation en agro-alimentaire (Prime d'Orientement Agricole).

A l'exception de quelques aides spécifiques pour lesquelles l'Etat et la Région interviennent à parité, les choix d'intervention diffèrent.

En effet, l'Etat intervient par filière (Office par Office) selon des modalités qui lui sont propres (aide à l'animation, aide à l'expérimentation...).

La Région, quant à elle, a souhaité inscrire son action dans une approche transversale non sectorielle. Ainsi les dispositifs de soutien qu'elle met en œuvre pour accompagner les grandes filières régionales ne sont pas définis filière par filière (sauf pour le plan élevage dans le cadre des aides à l'investissement). Ces dispositifs transversaux sont complétés par une approche territorialisée via les Contrats Locaux d'Objectif (outils spécifique de la Région) et le volet agricole des Contrats de Pays. Enfin, la Région intervient seule dans le dispositif du passeport installation, l'Etat ciblant son intervention dans le PIDIL (Programme en faveur de l'Installation et de Développement d'Initiatives locales) relevant du PDRN.

Le volet agricole du CPER se caractérise ainsi par une articulation complémentaire des interventions de l'Etat et de la Région pour aboutir à des objectifs communs.

Au-delà de la politique sectorielle, la Région a choisi d'intervenir également dans le cadre de sa politique territoriale par le biais des Contrats de Pays, notamment dans les secteurs suivants :

- la diversification agricole relevant de productions marginales ou locales (circuits courts de vente),
- le soutien pour l'acquisition de matériel en commun (CUMA),
- le soutien aux filières essentiellement bovine et caprine,
- les opérations collectives,
- les opérations présentant un caractère environnemental, notamment l'insertion paysagère, la plantation de haies, l'acquisition de matériels respectueux de l'environnement...

II. 4 LES SCENARII D'ADAPTATION A LA REFORME DE LA PAC

Pour faire face à ces nouvelles données, les agriculteurs vont chercher des pistes dans plusieurs directions :

➤ L'agrandissement

La première tentation va, en système céréalier comme en système laitier, être de compenser les pertes de revenu à l'unité par une augmentation de la taille de l'exploitation. Ainsi une compétition encore accrue sur l'accès au foncier risque de se développer avec comme conséquence une diminution plus forte du nombre d'exploitants. Ainsi, on devrait voir la taille moyenne des exploitations encore augmenter dans les prochaines années avec, à terme, un réel problème de transmission et de financement par des jeunes. Le recours à des sociétés financières ou à des fonds d'investissements sera alors très probable. On pourrait donc passer d'un modèle d'exploitation familiale à un modèle d'entreprise.

➤ La maîtrise des charges

Une autre approche peut consister à diminuer les charges de l'exploitation. La piste évoquée le plus fréquemment est celle des charges de mécanisation. Dans ce cadre, le recours à des CUMA ou à des entreprises de travaux agricoles pourrait s'intensifier. La tendance est aussi au développement de la notion d'assolements en commun. Mais les charges opérationnelles peuvent faire elles aussi l'objet d'une réflexion : l'utilisation de variétés moins sensibles aux maladies et ravageurs, la meilleure maîtrise du cycle cultural, orientations re-travaillées par les instituts techniques. Mais dans ce contexte, c'est la totalité du système d'exploitation qui est à repenser. On pourrait donc assister à une extensification de la production, particulièrement dans les zones dites intermédiaires, dans lesquelles le potentiel agronomique est plus faible. Enfin, les aides mises en place par l'Europe et par la France pourraient inciter les exploitants à réfléchir à leur consommation d'énergie.

➤ **La recherche d'une plus grande autonomie sur les approvisionnements : énergie, engrais, aliments du bétail.**

Les variations actuelles du cours de ces intrants et leur poids dans le compte de résultat des exploitations entraînent un véritable besoin de les contrôler au mieux. C'est pourquoi on assiste à un développement des techniques de valorisation à la ferme ou en circuit court des ressources disponibles. L'intérêt économique de ces démarches doit cependant être bien validé avant qu'une orientation de ce type ne soit mise en œuvre sur les exploitations. Enfin, au-delà il est nécessaire d'optimiser également l'impact environnemental de telles démarches en proposant des conduites moins intensives pour les cultures qui serviront de matière première.

➤ **La recherche de valeur ajoutée supplémentaire**

La dernière piste est la recherche de valeur ajoutée supplémentaire. Cette solution passe par le développement de nouvelles cultures dans des zones où elles ne sont pas présentes traditionnellement (plantes médicinales, plantes aromatiques,...).

Il est d'ailleurs à signaler que ces diversifications permettent souvent de maintenir ou de créer un emploi. Toutefois si ces solutions sont intéressantes à l'échelle d'une petite région agricole, elles le sont moins à plus grande échelle car elles entraînent forcément un déséquilibre du marché et donc probablement l'abandon dans des régions à plus faible avantage comparatif.

Certains auront probablement recours à la transformation et à la vente à la ferme. Cette démarche nécessite une approche rigoureuse et une formation marketing. En outre, elle ne peut pas constituer les seuls recours et risque parfois de provoquer des concurrences et des tensions fortes localement entre les secteurs d'activité (éleveurs, artisans bouchers, gîtes à la ferme et hôteliers). Enfin, la multifonctionnalité peut devenir une nouvelle forme de modèle d'exploitations agricoles, avec probablement des réflexions à mener en matière de services aux personnes, d'entretien de l'espace pour le compte des communes,....

Enfin, la conversion à l'agriculture biologique est également un moyen de s'adapter au contexte économique et réglementaire. En effet, la recherche de valeur ajoutée, la volonté de mieux maîtriser les charges et notamment les charges opérationnelles sont deux démarches très présentes en production biologique.

III. SIX AXES POUR UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE

L'agriculture européenne, et donc celle de la région Centre vont être profondément bouleversées dans les années à venir par la réforme de la PAC. Si le règlement de développement rural prévoit un soutien à l'adaptation des structures, la politique mise en place par l'Etat dans ce cadre va beaucoup plus s'axer vers l'amélioration de la compétitivité que vers une politique de cohésion au sein des filières ou au sein des territoires.

Dans l'état des lieux, la région Centre apparaît comme une région favorisée en matière agricole, notamment par la diversité des productions ou encore par le potentiel agronomique. Mais elle est également fragile tant dans sa structuration que dans sa difficulté à s'adapter aux contraintes environnementales. Elle souffre également d'un déficit important d'installations. Enfin, si elle a un potentiel important de production en agriculture biologique, elle doit le structurer autour de filières particulières.

⇒ Les lignes directrices et le règlement de développement rural, un cadre réglementaire

Toutes les aides économiques des Etats membres, y compris celles des collectivités, doivent s'inscrire dans un cadre fixé par la commission afin d'éviter les distorsions de concurrence. Dans le domaine agricole il s'agit des lignes directrices adoptées en 2000.

Ce texte établit notamment la nécessité de notifier à la Commission tout nouveau dispositif d'aide avant sa mise en oeuvre.

A l'intérieur de ce cadre, le Règlement de Développement Rural et sa déclinaison nationale ou régionale respecteront obligatoirement cette exigence de notification permettront également de bénéficier de co-financement par le biais du FEADER.

Aussi la Région dans la limite des possibilités offertes par la négociation avec l'Etat devra-t-elle inscrire sa politique dans le cadre de la déclinaison nationale ou régionale du RDR.

⇒ Le développement durable, le fondement de la stratégie

Le développement durable est au coeur du projet politique de la Région. Le secteur agricole, plus que d'autres encore et notamment parce qu'il occupe une grande majorité de l'espace régional doit s'inscrire pleinement dans ce projet.

C'est pourquoi la stratégie agricole de la Région s'appuiera sur des actions permettant :

d'assurer la viabilité économique des filières et des exploitations,

de favoriser un développement équilibré, basé sur un modèle d'exploitation à taille humaine et familiale,

d'améliorer significativement les pratiques des exploitants vis-à-vis de l'environnement.

⇒ Les orientations du SRDES

Le Schéma Régional de Développement Economique et Social a été élaboré à partir d'une large concertation avec les acteurs. Son adoption, en décembre 2005, permet de proposer des ambitions transversales à tous les secteurs économiques de la région, à l'intérieur desquelles trois enjeux forts ont été identifiés pour l'agriculture :

- ✚ favoriser l'essor du monde rural
- ✚ accompagner l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle Politique Agricole Commune
- ✚ permettre et développer l'émergence d'une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

A partir de ces enjeux et sur la base de l'état des lieux et du cadre réglementaire, il est proposé de décliner la stratégie de la Région en matière agricole en 6 axes.

⇒ Le pilotage

Chaque action fera l'objet d'un bilan annuel qui sera présenté aux élus de la Région et aux représentants de la profession agricole réunis dans la commission agricole de la conférence régionale du développement économique et social.

Cette commission est constituée, outre les élus régionaux, par le président de la chambre régionale d'agriculture, les présidents des six chambres départementales, les présidents des quatre syndicats représentatifs au niveau régional ainsi qu'un représentant désigné par filière de production.

AXE 1 :

CREER UNE VRAIE DYNAMIQUE DE FILIERE

La région Centre souffre d'un déficit en matière d'organisation de la production et de la transformation. Or, c'est probablement collectivement que la recherche de gains de productivité et l'innovation sont les plus efficaces. Il s'agit alors de jouer une stratégie gagnant / gagnant entre tous les acteurs de la filière.

Pour créer cette dynamique, la Région souhaite mettre en œuvre une démarche d'appui aux filières. Cette démarche vise à apporter des réponses économiques en favorisant l'organisation et le développement différencié des filières en fonction des enjeux identifiés. Elle s'adresse à des structures collectives portant un projet global associant les organisations de producteurs et les organismes de développement agricole et forestier, les entreprises amont de la production et les entreprises d'aval de collecte, négoce, transformation et distribution.

Pour ce faire la Région souhaite donc :

➤ **Accompagner les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'une filière et définir, en concertation avec tous les acteurs, les filières prioritaires à soutenir (forêt bois, élevage,...)**

Cette mission sera confiée à la Chambre Régionale d'Agriculture qui travaillera en partenariat étroit avec les services de la Région et les services de l'Etat.

Elle aura pour but de favoriser l'émergence de projets et de structures capables de les porter. Ces dernières, généralement de type associatif, devront être les garantes d'une représentation large de l'activité de la filière sur le plan régional. Elles devront notamment permettre l'expression des différents types d'agriculture ainsi que des consommateurs. A titre indicatif, dans le domaine de l'élevage, le GIE lait viande pourra se voir confier cette mission.

La définition des filières prioritaires prendra notamment en compte les notions de taille critique d'effectifs des filières, de productions fortement impactées par la réforme de la PAC et présentes de façon très majoritaire sur certains territoires de la région. Enfin, elle sera également fonction de l'émergence de projets des filières. Il est à noter que cette démarche pourra également s'appliquer à la filière Forêt-Bois.

➤ **Mettre en place un contrat de progrès intitulé CAP'Filière avec les acteurs de la filière**

Ce contrat reposera sur le triptyque diagnostic, enjeux/actions et partenaires/moyens.

⇒ Le diagnostic

L'élaboration de ce contrat s'appuiera sur un diagnostic partagé, associant les acteurs de la filière. Ce diagnostic identifiera clairement les points forts et ceux à améliorer. Il devra donner un état des lieux détaillé et fiable de la situation de la filière régionale. Des zooms sur des territoires présentant des enjeux particuliers pourront être réalisés.

Le diagnostic filière doit présenter :

⇒ Le contexte national et international :

l'évolution de la production des principaux pays producteurs, de la consommation mondiale et du marché mondial, l'évolution de la production nationale, de la consommation nationale, des exportations et l'évolution du contexte de la PAC.

⇒ Le contexte régional :

- ✚ L'état de la production (surfaces, volumes, production en valeur, nombre d'exploitations, l'état des lieux des outils de production et des pratiques culturelles ou d'élevage),
- ✚ La commercialisation (opérateurs, flux, ...), des entreprises d'aval et leurs perspectives de développement,
- ✚ Les acteurs notamment le nombre de producteurs, la pyramide des âges, les installations, la formation initiale et continue, les structures collectives et leurs rôles, les emplois dans la filière,
- ✚ L'état des expérimentations, conseils et appui technique et une approche des attentes des différents partenaires.
- ✚ La composante agriculture biologique sera analysée dans ce diagnostic.

⇒ Un état des lieux des impacts environnementaux de l'exercice de l'activité de cette filière sur le territoire régional.

⇒ Les enjeux et les actions

Des enjeux seront identifiés en fonction des résultats de ce diagnostic filière et un programme d'actions sera proposé. Ce programme d'actions sur 4 ans devra obligatoirement présenter un volet économique, un volet social et un volet environnemental.

Dans le domaine social, il s'agit notamment de poursuivre des objectifs de maintien d'actifs agricoles, par une politique en faveur de l'installation et de la valorisation des métiers, d'amélioration de la formation de ces actifs et de diminution des astreintes inhérentes aux activités elles-mêmes.

Dans le domaine environnemental, une action d'animation collective et de sensibilisation des acteurs économiques de la filière aux enjeux identifiés, sera systématiquement proposée.

Les opérations collectives sont soutenues de façon privilégiée. Des aides individuelles sont également envisageables dès lors qu'elles répondent à un des objectifs du CAP'Filière.

La Région privilégiera dans son soutien les thèmes suivants :

- ✚ l'expérimentation
- ✚ l'appui technique à la production
- ✚ le renforcement de la qualité des produits et leur adéquation au marché
- ✚ la production non OGM
- ✚ la recherche de maîtrise des coûts énergétiques
- ✚ l'installation
- ✚ les conditions de travail et l'emploi
- ✚ les conditions sanitaires et d'hygiène dans les élevages
- ✚ la promotion du produit et de la filière et notamment les actions d'aide à l'exportation
- ✚ les actions en faveur de l'environnement
- ✚ Les modes de culture alternatifs (agriculture biologique notamment)

De façon systématique un volet sur la communication du dispositif sera également prévu et soutenu.

⇒ Les partenaires et les moyens

Au moment de l'élaboration du CAP'Filière, des indicateurs de suivi et de résultats seront définis. Sur la base du diagnostic réalisé et des enjeux identifiés, une estimation budgétaire précise des besoins de la filière sera réalisée et donnera lieu à l'ouverture d'une APA et d'une AEA.

Le Contrat d'Appui au Projet de filière est élaboré et suivi par un **comité de pilotage** composé de la Région, de l'Etat, de la Chambre Régionale d'Agriculture, de l'Interprofession ou de la représentation de la filière concernée, des représentants des producteurs, des transformateurs, des metteurs en marché, des consommateurs et éventuellement, d'experts. **Les Départements pourront être associés s'ils s'inscrivent dans cette démarche et donc s'ils apportent des financements complémentaires** soit sur les mêmes actions soit sur des actions également identifiées par les acteurs comme essentielles. Le Comité de Pilotage se réunira pour valider le diagnostic de filière, choisir les orientations du contrat, adopter le programme d'actions et acter la révision à mi parcours. Il désigne également la structure collective porteuse du contrat et signataire de la convention avec la Région.

Le Comité de Pilotage s'appuie sur un Comité Technique représentant les services des différents partenaires. Il se réunira pour travailler sur le diagnostic et les scénarii avant de proposer le programme d'actions. Ce comité technique pourra être élargi à des partenaires spécialisés pour travailler sur les aspects environnementaux de la filière.

Les financements de la Région se feront soit dans le cadre de la politique sectorielle, soit dans le cadre de la politique territoriale.

En effet, certaines actions à enjeu plus local, **mais identifiées comme prioritaires dans le contrat** seront proposées à un financement de la Région dans le cadre de sa politique territoriale par le biais des contrats de Pays. Il s'agit notamment des actions de vente à la ferme, de promotion et d'animation d'une marque locale ou d'un label particulier, des investissements matériels réalisés dans un cadre collectif de type CUMA. Les Pays qui le souhaitent pourront inscrire dans leur programme l'ensemble des projets d'investissements mais devront donner une priorité à ceux relevant d'une action prévue par les filières.

La Région continuera à appuyer les démarches de micro-filières très territorialisées dans le cadre de sa politique contractuelle avec les Pays.

A contrario, les aides aux bâtiments d'élevage (excepté les aides aux locaux de transformation) seront incluses dans le volet sectoriel du CAP'Filière et donc ne seront plus inscrites dans les programmes des contrats de Pays.

Des actions à destination des productions biologiques de la filière seront identifiées dans le CAP'Filière. Celles relevant d'une démarche de structuration de filière seront prises en charge dans le cadre de la politique sectorielle. Celles relevant du soutien et du développement de circuits courts seront prises en charge dans le cadre de la politique territoriale.

Après adoption du contrat par la commission permanente régionale, une convention sera signée par le Président du Conseil régional du Centre et par le Président de la structure collective porteuse. Cette convention rappellera les modalités d'exécution et de révision du programme établi pour une durée de 4 ans. Elle identifiera également les autres partenaires financiers.

Chaque année, le porteur de projet dressera un bilan des actions engagées dans le CAP'filière et des disponibilités budgétaires.

Le point d'avancement des contrats et le suivi des indicateurs sont réalisés par la Chambre Régionale d'Agriculture.

Une révision à mi parcours permettra de dresser un état d'avancement du contrat cadre filière et éventuellement, de réorienter des actions voire d'en introduire de nouvelles.

➤ **Regrouper l'ensemble des aides individuelles existantes dans un seul dispositif et les conditionner à la participation de l'exploitant à une démarche de filière : création du Contrat d'Appui au Projet d'Exploitation, le CAP'EX**

Ce contrat individuel sera établi à partir des objectifs du CAP'Filière et d'un diagnostic d'exploitation.

Outre les critères de viabilité de l'exploitation, de formation suffisante de l'agriculteur et de conformité avec la réglementation environnementale et sanitaire, définis dans le programme opérationnel national de déclinaison du règlement de développement rural, l'accès aux aides économiques sera conditionné au respect de **critères environnementaux** adaptés aux filières (à titre d'exemple, la présence d'un local phytosanitaire, de bacs de rétention pour les cuves à azote ou à fioul, le taux de couverture de sols l'hiver pourraient être retenus en fonction des filières). Enfin, des critères sociaux, liés notamment au partage du capital, seront également exigés (revenu maximum par Unité de Travail Agricole Familial (UTAF) ou par Unité de Travail Humain (UTH), Surface Agricole Utile par UTAF,...).

Les aides de la Région se feront sous la forme :

- ✚ d'aides à l'investissement, dont le taux de base (avec ou sans cofinancement européen) sera de 20 %. Ce taux pourra être porté à 30 % dès lors que l'agriculteur s'engage sur des actions supplémentaires visant à répondre aux enjeux environnementaux identifiés dans le contrat cadre filière et identifiés dans son autodiagnostic individuel. Des listes positives et négatives d'investissements seront réalisées par filières ainsi que des listes d'actions environnementales.
- ✚ dans les filières d'élevage les investissements concernant la construction de bâtiments, d'un montant supérieur à 15000 € seront pris en charge dans le cadre du Plan de modernisation des Bâtiments d'Élevage à condition d'avoir des parois de classe 2. Le financement se fera à hauteur de 30 % (avec ou sans cofinancement européen). Il inclura de façon systématique une prestation extérieure pour l'insertion paysagère du bâtiment dans le respect des montants prévus au titre du plan national.
- ✚ d'aides à la mise en place d'actions environnementales, s'il s'agit d'investissements matériels (dans la limite des arbitrages liés à la mise en place du Plan Végétal Environnemental national) ou d'investissements de type achat de plants, de semences, et entretien pendant 5 ans après l'implantation.
- ✚ d'aides au conseil dans la limite des plafonds européens. Dans ce cadre le financement ne sera pas octroyé directement à l'agriculteur mais à la structure ayant réalisé le conseil, sous réserve qu'elle soit agréée par la Région et identifiée dans le contrat cadre.
- ✚ d'aides à la certification ou à la qualification, sur la base d'une prise en charge des coûts d'audit et au minimum de la première visite de renouvellement dans la limite des plafonds européens.
- ✚ les agriculteurs biologiques se verront appliquer un taux d'aide de 30 % pour les actions inscrites dans le CAP'Filière, leur engagement dans des démarches environnementales étant avéré.

➤ **opérer un rapprochement avec les Régions voisines pour harmoniser le montant et les critères d'intervention en faveur des différentes filières.**

Au-delà d'un simple rapprochement administratif, la coopération interrégionale devra également permettre d'aboutir à des projets d'actions communes.

AXE 2 :

**CREER UNE DEMARCHE D'ANIMATION TRANSVERSALE DES
FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES**

Les industries agro-alimentaires seront, dans leur domaine d'activité respectif, associées aux réflexions et aux actions des CAP'Filières. Elles pourront bénéficier des nouveaux régimes d'aides économiques mis en place par la Région, dans les limites réglementaires. Il s'agit notamment de les aider dans leurs projets de recherche-développement, d'emploi-formation ou encore d'investissements matériels à des fins d'augmentation de la valeur ajoutée,...

Comme l'ensemble des aides industrielles, elles seront assorties de contreparties sociales et environnementales qui pourront, par exemple, prendre la forme d'un travail avec les partenaires de l'agriculture biologique.

Mais, au-delà, une réelle politique transversale en faveur de ces industries sera mise en œuvre sous la responsabilité de Centréco.

Il s'agit notamment, sur la base des besoins exprimés par les chefs d'entreprises, d'identifier les actions à mener en matière de formation, de remise à niveau réglementaire, de mise en place de démarches communes de qualité, de traçabilité,...

Ces démarches doivent contribuer à favoriser la mise en réseau, la mise en grappe.

AXE 3 :

**AGIR SUR L'INSTALLATION ET L'EMPLOI
EN MILIEU AGRICOLE POUR PERMETTRE
LE RENOUVELLEMENT DU TISSU AGRICOLE**

⇒ Favoriser l'installation en agriculture

L'installation en agriculture est un enjeu majeur de la politique régionale depuis plusieurs années. Il est notamment identifié dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2000-2006. Néanmoins, malgré l'importance et la diversité des financements apportés sur ce thème (PIDIL, Région, Départements, Pays...), l'installation continue à régresser en région Centre (diminution de 4 % du nombre d'exploitations agricoles chaque année). Par ailleurs, une part non négligeable d'agriculteurs s'installe sans aides.

Il est donc indispensable de cibler les politiques d'aides en faveur de l'installation en identifiant les objectifs, en précisant les enjeux et en définissant des actions évaluables en terme de résultat. Une articulation entre les différents partenaires financiers devra être recherchée pour amplifier l'effet levier sur ces actions.

Quatre actions majeures peuvent être proposées :

- l'identification précoce des cédants
- l'accompagnement des projets individuels,
- la communication sur les métiers de l'agriculture
- l'accompagnement de l'installation pluriactive

Pour bâtir plus précisément ce programme régional d'installation, un **comité de pilotage à l'installation** présidé par la Région et composé de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la DRAF, du CNASEA et des quatre syndicats, doit élaborer une **charte régionale à l'installation**. Elle précisera les actions menées sur les thèmes présentés ci-dessus, les modalités d'intervention de la Région et des autres financeurs, les partenaires intervenant dans le domaine de l'installation et les objectifs.

Ce Comité de Pilotage à l'installation se réunira tous les ans pour dresser un bilan des actions menées au regard des objectifs fixés, éventuellement pour réorienter certaines interventions et arrêter les filières ou les territoires prioritaires en terme d'installation.

Il sera décliné au niveau départemental et devra, à cette échelle, associer l'ensemble des acteurs ayant une action sur l'installation. En l'absence de comité départemental, aucun financement ne sera attribué dans ce département.

Le rôle et la constitution de ces comités seront définis précisément dans la charte.

➤ **L'identification précoce des cédants**

Aujourd'hui, les candidats à l'installation sont présents et connus en région Centre. La difficulté réside dans **l'identification précoce des cédants** pour un accompagnement dans la durée de leur projet de cession. En effet, les agriculteurs arrivant en fin de carrière disposent de deux options : céder à un jeune qui s'installe ou transmettre les terres pour favoriser l'agrandissement d'autres exploitations. Cette seconde solution est plus sécurisante d'un point de vue financier pour le cédant. De plus, lorsqu'il annonce son projet d'arrêter, le cédant est souvent fortement sollicité par les agriculteurs du voisinage qui souhaitent acheter ses terres pour s'agrandir. Aussi, la stratégie du cédant est de retarder au maximum l'annonce de son arrêt d'activité.

Le repérage précoce des cédants et leur accompagnement dans la réflexion sont un levier majeur pour augmenter l'offre d'exploitations à reprendre.

Toutefois, cette action de repérage des cédants ne doit pas se faire indépendamment des enjeux identifiés au niveau régional, notamment en termes de dynamique de filière et de déprise agricole sur certains territoires.

L'organisation et la structuration d'une filière, l'adaptation des produits aux marchés, la recherche de nouveaux débouchés notamment à l'export, la promotion sur les métiers sont autant de preuves du dynamisme d'une filière qui peuvent inciter les jeunes à s'installer.

Par ailleurs, les installations en agriculture doivent se réfléchir en fonction de l'organisation territoriale d'une filière (limitation du transport des produits, proximité des outils d'abattage...). Dans ce cadre, l'appui à l'installation sera proposé en priorité dans les filières ayant élaboré un contrat cadre filière.

Cependant, certains territoires régionaux sont fortement touchés par la déprise agricole et la fermeture des paysages. Dans ce contexte, afin de maintenir une densité d'agriculteurs indispensable à la vie rurale et à l'entretien de ces espaces, des actions de repérage pourront être menées dans des zones précises. Ainsi, l'action «repérage des cédants» se décline à deux niveaux territoriaux :

- ✚ Un niveau régional pour définir les priorités en termes de filières et de territoires éligibles,
- ✚ Un niveau local pour la mise en œuvre concrète du repérage des cédants en s'appuyant sur les relais locaux.

L'opération ponctuelle consistant à identifier l'ensemble des agriculteurs de plus de 55 ans, à les sensibiliser aux différentes démarches liées à la cessation d'activité et à les mettre en relation avec des jeunes qui ont un projet est financée par l'Etat à hauteur de 50 %. Mais pour être efficace, cette action doit être suivie dans le temps.

Aussi la Région pourrait financer le suivi des actions de repérage, qui se concrétiserait notamment par :

- ✚ un rendez-vous annuel avec les agriculteurs repérés lors de la première phase,
- ✚ l'émission d'un bulletin semestriel sur la transmission, les actions locales, les résultats concrets,...
- ✚ la remise d'un classeur avec toutes les étapes de la cessation d'activité et les démarches incontournables.

Cette action sera confiée aux Associations Départementales d'Améliorations des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA). La Région contractualisera avec leur structure régionale, l'ARASEA.

Cette action de repérage et de dynamique s'inscrit fortement dans une logique de territoire, même si elle doit aborder la logique de filières. Ainsi il est proposé que la commission agricole des Pays soit tenue informée de cette démarche et puisse suivre les évolutions en relation avec l'ADASEA.

➤ **L'accompagnement des projets individuels**

Il constitue également un enjeu fort pour aider un jeune à s'installer. Le parcours à l'installation avec un relais des Point Info Installation offre déjà une bonne lisibilité des démarches à effectuer et des partenaires à rencontrer pour s'installer. Par contre, le suivi technico-économique et social post-installation peut être amélioré. En effet, un jeune qui s'installe en milieu rural, ne connaît pas forcément les autres agriculteurs travaillant sur le même territoire ni les organismes prescripteurs de conseil. Le parrainage permet d'aider le jeune à s'intégrer dans ce contexte.

Plusieurs actions sont proposées dans ce cadre :

⇒ Le stage pré-installation

Il s'agit de stages effectués par des jeunes sur l'exploitation qu'ils vont reprendre. L'objectif est de favoriser la transmission de la conduite de l'exploitation entre le cédant et le jeune et, également, de faciliter l'insertion dans le contexte socioprofessionnel local. Un financement de base est octroyé dans le cadre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Cependant, on constate aujourd'hui que l'âge à l'installation recule et que certains candidats doivent assurer une charge familiale. Ce stage qui devrait constituer une réelle occasion de s'insérer, s'avère donc peu attractif.

La Région, en attribuant une bourse aux stagiaires les plus nécessiteux, pourrait ainsi contribuer à la réussite d'une nouvelle implantation dans le milieu rural. **Il s'agit dans ce cadre d'une véritable action à caractère social.** Les bourses pourraient en effet être attribuées sur la base du revenu du foyer fiscal et du nombre d'enfants à charge.

🚦 L'accompagnement des non-bénéficiaires de DJA

Un certain nombre de jeunes installés ne peuvent pas bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur. Il s'agit, pour une partie, de jeunes n'ayant pas de formation agricole, ou s'installant progressivement, ou n'ayant pas la surface minimum à l'installation,... Pour autant leurs projets permettent de maintenir de l'activité dans des territoires souvent en déclin. Aussi, dans l'objectif de poursuivre cette revitalisation et d'accompagner des projets atypiques, la Région proposera, sur le modèle de l'opération expérimentale menée dans le département du Cher, un accompagnement et une meilleure insertion des jeunes dans le milieu agricole.

Concrètement, il s'agit d'identifier les jeunes qui sont dans cette situation, de leur proposer un diagnostic technico-économique de leur exploitation.

⇒ Le Passeport installation

Il est proposé de reconduire le dispositif existant permettant à la fois faire un suivi technico économique post installation et de financer l'aide au remplacement pour les jeunes partant en formation. Ce dispositif sera étendu aux jeunes non bénéficiaires de la DJA. Ces derniers se verront également proposer une mise en relation avec un tuteur pour faciliter leur insertion dans le milieu socioprofessionnel local. En contrepartie ces jeunes devront assister à la journée de présentation des différentes Organisations professionnelles Agricoles du stage 40h.

⇒ Le complément de Dotation Jeune Agriculteur

Il s'agit d'une aide de trésorerie du jeune qui vient de s'installer. Cette aide sera apportée sur la base de critères précis (projet d'installation dans le cadre familial ou hors cadre, avec une part d'autofinancement, avec création de valeur ajoutée plutôt que par un agrandissement ou en remplacement du départ d'un associé). Cette aide pourrait être mise en place dans les filières qui bénéficient d'un CAP Filière et pour lesquelles le renouvellement de la population active est un enjeu majeur dans un contexte économique difficile. Il pourrait notamment s'agir des filières suivantes : arboriculture, caprins, ovins, bovins lait et bovins viande.

Cette aide sera d'un montant compris entre 3 000 et 6 000 € en fonction du dossier avec une moyenne annuelle de 5 000 €. Elle sera votée au même moment que la DJA de l'Etat mais versée l'année qui sera jugée, dans chaque filière, la plus pertinente dans les cinq années qui suivent la date d'installation.

➤ **La communication sur les métiers de l'agriculture**

Elle vise à améliorer l'image de l'agriculture auprès des jeunes. Il conviendra donc de préciser les objectifs de cette communication, les moyens mis en œuvre, les acteurs intervenant dans ce domaine et surtout, de définir un message commun à tous les acteurs sur l'installation. La prise en compte de la diversité de l'agriculture régionale sera notamment demandée.

Par ailleurs, cette communication devra présenter un volet extra-régional pour montrer les intérêts de s'installer en région Centre, la mobilisation des filières autour de projets de développement et attirer les jeunes en région.

⇒ Développer l'emploi en agriculture et notamment l'emploi partagé

L'emploi constitue un enjeu fort en agriculture surtout pour les cultures spécialisées dont la main d'œuvre peut représenter jusqu'à 50 % du coût de production. Pour relancer l'emploi en agriculture, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- ✚ la valorisation des métiers de l'agriculture (vu au paragraphe précédent) doit permettre de positiver le métier de salarié de l'agriculture,
- ✚ l'allongement de la durée des contrats de travail pour les saisonniers en planifiant les chantiers pour leur permettre d'intervenir sur différentes périodes (de la taille de la vigne à la récolte des fruits et du raisin en passant par la cueillette des asperges),

Dans ce cadre, une plus grande valorisation de la notion d'emploi pérenne est à rechercher. En effet, les tâches indiquées plus haut se répétant chaque année, une stratégie de fidélisation des salariés sera bénéfique à la fois pour l'employeur et pour l'employé,

- ✚ l'incitation à recourir à l'emploi partagé en garantissant aux salariés un accompagnement et un accès à l'information et à la formation. Dans ce cadre, le recours à un support juridique de type CUMA dont l'organisation peut offrir ces garanties sera encouragé. Des expériences favorisant les transferts entre les corps de métiers (notamment avec l'artisanat) seront également soutenues. La Région soutiendra les actions de coordination et d'animation à l'échelon départemental de ces groupements d'employeurs,
- ✚ la Participation à l'amélioration des conditions de travail. Outre l'ergonomie des bâtiments et du matériel, les problématiques d'organisation du travail, de recours aux services de remplacement seront approfondies. Par ailleurs, les démarches engagées par les organismes consulaires en matière de gestion et d'organisation du travail et de façon plus large de gestion des ressources humaines seront suivies par la Région. Une cohérence avec les travaux réalisés par l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sera recherchée.

L'ensemble de ces pistes et la pertinence de mettre en œuvre des actions particulières seront étudiés dans chaque filière et inscrits dans le CAP'Filière, voire dans le CAP'EX.

⇒ Adapter la formation

L'évolution de l'agriculture pour répondre aux enjeux à venir passe par une adaptation des exploitants en activité. C'est pourquoi la Région souhaite détecter plus finement, à partir d'un Contrat d'Etude Prospective qui a démarré au début de l'année 2006, les besoins nouveaux suscités par ces adaptations. Ce travail devra déboucher ensuite sur une mise en œuvre par le biais d'un contrat d'objectif.

Sur le plan de la formation initiale, il appartient à la Région de mettre en place des outils répondant aux besoins.

Dans le domaine de l'accueil des jeunes, l'équilibre et la cohérence régionale entre les offres de formation seront recherchés, qu'elles soient faites par des lycées agricoles ou par des lycées de l'éducation nationale. L'adaptation de toutes ces structures à la baisse démographique de la population en âge de fréquenter ces établissements à horizon 2010 est un objectif fort de la Région.

Dans le domaine des outils pédagogiques que constituent les exploitations de lycées agricoles, la recherche de spécialisation et de complémentarités régionales, voire interrégionales, sera vivement encouragée. Cette complémentarité régionale sera également favorisée dans la mission de développement agricole en relation avec les Chambres d'Agriculture.

Enfin, ces exploitations doivent être des lieux de pleine application et de démonstration de la politique régionale en faveur de l'agriculture. Ainsi, une attention particulière sera portée à leur engagement dans les programmes d'action.

AXE 4 :

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le constat montre que les systèmes tels que l'agriculture paysanne, basés sur des productions économes en eau, plus respectueuses de l'environnement, créatrices d'emploi s'inscrivent dans une démarche d'agriculture durable. L'agriculture biologique constitue, dans ce cadre, un potentiel à conforter et à développer notamment dans les systèmes oléo-protéagineux, grandes cultures, alimentation animale, porc, et légumes.

➤ **Un soutien à l'animation transversale**

Afin de répondre aux orientations du SRDES, l'agriculture biologique doit se doter d'une capacité d'animation régionale forte et cohérente pour mener des actions en termes de structuration de filières moyennes et longues. L'appui de la Région pourra porter sur des études de marché, l'accompagnement de projets des acteurs de la filière et l'appui technique et administratif de l'organisation des filières. Par ailleurs, l'animation régionale portera sur la recherche et de développement de nouveaux débouchés.

Enfin, la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public et l'information sur les lieux de commercialisation de ce type de produits dans notre Région est un troisième axe d'intervention de la Région pour développer la consommation de produits biologiques.

➤ **Un soutien de la Région aux circuits courts dans le cadre de sa politique territoriale**

Le développement de la vente directe et de la vente sur les marchés est un enjeu important en termes de développement local et de dynamique territoriale. Il est créateur de valeur ajoutée sur les exploitations qui se diversifient sur ce type de circuits courts. L'appui de la Région pour ces démarches sera apporté dans le cadre des contrats de Pays.

➤ **Un soutien à la certification**

L'agriculture biologique est un système certifié qui présente des contraintes lourdes pour les producteurs et les transformateurs du fait notamment du coût de certification. Afin d'augmenter les surfaces en agriculture biologique et d'accompagner l'orientation de certains artisans (boulangers, traiteurs, bouchers...) vers ce type de transformation, la Région prendra en charge une partie des coûts de l'audit de certification et de la première visite de contrôle. En contrepartie, les artisans devront s'engager à s'approvisionner à 50 % à partir de productions régionales.

Les autres investissements nécessaires au développement de la transformation en agriculture biologique en entreprises ou dans l'artisanat relèvent des politiques sectorielles spécifiques. Dans ce cas, le bénéficiaire devra aussi s'engager à valoriser la production régionale en l'utilisant à 50 % dans son approvisionnement.

➤ **Un soutien au développement de projets de filières inclus dans les CAP'Filière**

Les projets relatifs au développement de filières en agriculture biologiques seront intégrés dans les démarches des CAP'Filière. Toutefois, les productions identifiées comme stratégiques lors de l'étude sur l'agriculture biologique pourront bénéficier d'un accompagnement des actions à mettre en œuvre sans attendre la formalisation du contrat. Elles y seront par contre systématiquement intégrées lors de la signature.

AXE 5 :

**SOUTENIR LA DIVERSIFICATION
DES ACTIVITES ET LA PLUS GRANDE AUTONOMIE
D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS**

➤ **Soutenir les projets de débouchés non alimentaires de la biomasse**

Les marges de manœuvre pour adapter l'agriculture régionale aux enjeux de demain se situent en particulier dans l'optimisation des coûts de production. Dans ce cadre, le poste énergétique est souvent un élément important, soumis dans la plus part des cas aux fluctuations du marché.

⇒ La Région soutient un projet industriel de développement des biocarburants de première et de deuxième génération.

Il a pour but de développer l'utilisation de la biomasse dans la production industrielle de carburant afin de proposer une offre alternative aux débouchés alimentaires saturés et ainsi de soutenir les cours des denrées agricoles.

La Région soutiendra l'action de l'association Bio-énergie Centre qui réunit des chercheurs, des professionnels agricoles, des coopératives, les services de l'Etat et d'autres collectivités. Cette association s'est donné pour mission de coordonner les actions de recherche/développement en vue de produire et d'utiliser des carburants produits à partir de plantes entières. Les programmes d'actions porteront sur :

- ✚ la recherche des plantes et des itinéraires techniques les mieux adaptés
- ✚ la mise au point d'un process quasi industriel de transformation de la biomasse par la voie thermochimique
- ✚ la construction d'une unité pilote sur le site d'Artenay pour répondre à l'objectif précédent.

➤ **Soutenir les projets d'utilisation à la ferme ou en circuit court des ressources énergétiques et alimentaires des exploitations**

⇒ La Région souhaite piloter et animer un projet ayant comme objectifs :

- ✚ de donner aux agriculteurs les moyens de réfléchir sur leur système d'exploitation et particulièrement sur le bilan énergétique : des actions de sensibilisation et de formation seront soutenues par la Région
- ✚ de communiquer sur les réseaux et les initiatives existants
- ✚ de faire connaître les innovations techniques dans le domaine de la production ou de l'utilisation d'énergie. A ce titre, le lycée agricole de Châteauroux, et particulièrement son exploitation, sera mobilisé pour créer une vitrine de l'utilisation des énergies renouvelables en exploitation sur un système bovin allaitant - grandes cultures.
- ✚ d'acquérir des références et des outils permettant de fiabiliser la production et l'utilisation de ces bio-ressources.

Cette politique concerne d'abord la production de carburant ou de combustible et la valorisation des co-produits issus de cette fabrication locale.

Au-delà d'une politique d'encouragement à la production locale, l'orientation et les actions retenues devront également inciter à développer les projets d'économie et de traçabilité d'intrants (azote, protéines,...).

Des aides à l'investissement pourront être accordées à des projets innovants dans tous ces domaines, dans la limite des plafonds de la réglementation européenne.

➤ **Un appui à la structuration de l'offre touristique**

Par ailleurs, comme cela a déjà été dit, la diversification des activités, notamment vers des activités touristiques, peut contribuer à l'adaptation des exploitations de la région aux nouvelles contraintes économiques. Dans le cadre de cette activité, la Région a défini dans sa stratégie de développement touristique une nouvelle politique en matière de tourisme rural. Sur cette base, la Chambre Régionale d'Agriculture, via son service promotion COVALOR France, sera chargée d'élaborer une politique de valorisation de l'hébergement en milieu rural.

Au-delà de l'activité d'hébergement, de multiples options sont développées par les agriculteurs en matière d'accueil. En effet l'offre de prestations touristiques sur les fermes concerne les publics d'enfants, d'adultes, de professionnels du tourisme, de l'enseignement et de groupes spécialisés (personnes âgées, handicapés...). Il s'agit aujourd'hui de structurer, de développer et de professionnaliser cette offre. Il s'agira notamment au travers de la politique du tourisme d'avoir un véritable projet de valorisation des produits du terroir. Le Conseil Economique et Social a été saisi sur cette problématique.

La Région soutiendra COVALOR dans cette action et pourra également apporter un soutien financier aux différents projets des exploitants.

Enfin, dans sa politique territoriale au travers des contrats de pays, la Région continuera à soutenir des actions chez les exploitants agricoles, à condition que celles-ci soient en cohérence avec les orientations dégagées au niveau régional.

AXE 6 :

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DES PRODUCTIONS REGIONALES

Une des orientations importantes du SRDES et de la Stratégie régionale de développement touristique est de construire une image régionale à travers une identité sur deux dimensions :

- ✚ L'articulation d'une marque d'appel à l'international
- ✚ Le positionnement de « la Région Centre » en caution qualité des marques, sous forme de signature-label.

➤ **Un soutien à la valorisation de l'ensemble des productions régionales**

Dès lors que les concepts de ces orientations seront arrêtés, la Région confiera à COVALOR France la mission d'élaborer une politique de valorisation des produits alimentaires régionaux. Cette valorisation s'appuiera notamment sur la notion de terroirs.

Les grands salons nationaux et régionaux sont des instruments essentiels de la promotion des produits régionaux.

A ces actions s'ajoutent des opérations de promotion collective via :

- ✚ des animations de lieux de passage ou de lieux de vente
- ✚ la publication de documents promotionnels valorisant les produits de qualité, les produits régionaux, tout en associant l'image touristique de la région
- ✚ la mise en place d'une signature régionale collective induisant la mise à disposition des entreprises d'outils de promotion et un investissement publicitaire fort.

En effet, sur ce dernier point, la région Centre est caractérisée par une grande diversité de productions dont certaines bénéficient d'une reconnaissance par les signes officiels de qualité. Toutefois, pour ces productions particulières et aussi pour les autres productions traditionnelles régionales, l'appartenance au territoire régional n'est pas clairement identifiée.

➤ **Un ancrage dans la démarche de CAP'Filière**

Il paraît opportun, sur la base des orientations retenues, notamment en matière de « marque régionale » et d'outils de promotion, que chacune des filières élabore sa stratégie de promotion et puisse l'intégrer dans le contrat cadre filière. Il sera proposé à chaque filière souhaitant s'inscrire dans le dispositif contrat cadre de prévoir une animation sur le stand régional du salon international de l'agriculture et de participer au fonctionnement de COVALOR France.

➤ **Un soutien à la participation des entreprises agricoles à des grands salons**

Il s'agit de continuer ce qui se fait actuellement et de l'intégrer dans la politique globale d'aides aux filières. Concrètement, cette politique passe par une aide au financement des frais engagés par les entreprises pour ces différentes manifestations, notamment le salon international de l'agriculture ou encore le salon des vins d'Angers, Paris fermier, le salon du fromage, les journées gastronomiques de Sologne, terre Naturelle....

Les manifestations internationales, avec souvent le concours de Centrexport continueront également à faire partie des cibles des aides régionales. En 2005, les entreprises de la région ont participé à des salons à Shanghai, Moscou, Cologne, Berlin,... L'Interprofession viticole a également bénéficié d'aides pour l'organisation de manifestations aux Etats Unis ou au Japon, en étroite coopération avec la Région Pays de la Loire.

➤ **Un soutien à la venue d'acheteurs étrangers**

Il s'agit d'amplifier les actions déjà mises en place par Centrexport et de créer de nouvelles occasions de faire venir des acheteurs étrangers. A titre d'illustration, en 2005, dans le domaine du vin et du bois six missions d'acheteurs étrangers ont été réalisées.